



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 22 mai 2024 à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le **16 mai 2024** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024FG22052412

**PRESENTS** : : BARRERE Jean Louis - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis -  
**ABSENTS** : BORDELANNE Dominique - LAGOUEYTE Clément - LAMOLIE Michel - MERLIN Laurence - YARZABAL Isabelle  
**POUVOIRS** : SOLER Cathy pour YARZABAL Isabelle  
Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.  
**Membres en exercice : 19      Présents : 14      Pouvoirs : 1**

### Objet : Dispositif « Pass citoyen »

**Vu** la délibération du Conseil Municipal relative à la mise en place du dispositif « Pass Citoyen »,  
**Considérant** que le dispositif s'applique aux jeunes de 15 à 25 ans selon les critères définis dans la délibération citée ci-dessus ;  
**Considérant** que pour bénéficier d'une aide financière, les jeunes doivent satisfaire à deux critères : avoir obtenu la partie théorique (le Code) du permis de conduire et avoir validé une action citoyenne ;  
**Considérant** que Fabio REIS CALDEIRA DE ATOUGUIA a rempli ces deux critères ;

**Après délibérations, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide** de voter une aide financière de 150 euros à Fabio REIS CALDEIRA DE ATOUGUIA. Le financement de cette dépense est assuré à l'article 6 574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 de la Commune de CASTETS.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Maire.**

Philippe MOUHEL